

Société de Chasse Communale de Perpezac le Blanc

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Du vendredi 28 juillet 2023



Le 28 juillet 2023, à 20h30, à Perpezac le Blanc, salle polyvalente, les membres de l'association de la société de chasse communale de Perpezac le Blanc se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée était présidée par Monsieur SAGE Michel, président de l'association.

Il était assisté de son vice-président Sébastien GRASSET, de la secrétaire Tiphanie DHUR, des trésoriers Julien COURNIL et Franck GRASSET et des membres actifs Nicolas NAMUR, Alain BUISSON, Mickaël PIALAT & Philippe BUISSON.

Adhérents présents : 20 + 9 (bureau)

Autres participants : 1

Ouverture de l'assemblée générale à 20h45 suivi du mot du Président.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport Moral et financier

Préparation de la saison 2023-2024

Questions Diverses

1. Projet local des associations

Présentation par la Commune (Monsieur GAY Bernard) :

Pour rappel, l'acquisition du terrain a eu lieu en août 2021, le cabinet MAAD a été retenue, deux tranches de travaux étaient à prévoir (2023 : 1 dalle et un bâtiment et 2024 : l'autre bâtiment). Nous rappelons l'urgence vis-à-vis de la l'hygiène.

Un permis de construire a été déposé en début d'année, il a été refusé car ne respectait pas tous les critères (Zone classé), un deuxième dossier a été déposé hier ou aujourd'hui.

Il y aura 3 parties : un lieu de décharge pour le gibier qui sera couvert

Une pièce pour le dépeçage et l'emplacement de la chambre froide et une pièce de vie commune

Il y aura environ 20 places de parking

Nous rappelons toujours le problème lié à l'hygiène, nous ne possédons plus de local pour dépecer et si ne trouvons pas une solution rapidement, la chasse aux gros gibiers pourra être suspendu

Nous remercions la municipalité pour cette intervention.

2. Les lâchers

2022/2023 : 60 faisans (367.99€)

Pour la saison **2023/2024 :** Commande de 40 faisans (si pas de restrictions sanitaires).

3 . Chevreuil – Approche

Pour la saison **2022 /2023** : vente de 4 bracelets pour l'approche à 110€/Unité.

Pour **2023/2024** : Nous possédons 45 bracelets, 8 sont attribués pour l'approche et 4 sont déjà vendus.

Le prix de vente est de 120€ l'unité et 110€ à partir de 2 bracelets

La facture des bracelets s'élève à : 682.91€

4 . Prélèvements 2022/2023

19 sangliers

42 chevreuils

40 renards

9 lièvres recensés

Nous n'avons toujours pas ou peu de retour sur les prélèvements du petit gibier.

5. Bilan du comptage des 6 et 7 mars 2023

Lundi 6 mars 2023	Gibiers	Mardi 7 mars 2023
30	Lièvres	31
101	Chevreuils	88
21	Renards	10
13	Bécasses	8
157	Lapins	126
2	Ragondins	0
0	Blaireaux	1
0	Sangliers	1
0	Colverts	2
0	Martres	1
0	Fouines	1

6. Bilan financier saison 2022/2023 (clôture des comptes au 30 juin 2023)

DEPENSES		RECETTES	
Frais Gibier			
	682.32€	- Cartes de chasse	2 780.00€
- Bracelets chevreuils	367.99€		
- Lâchers Faisans	325.00€	- Subvention fédérale	166.07 €
- Registre de battue	300.14€	- Subvention communale	300.00€
- Taxe à l'hectare	30.00€	2021/2022 + 2022/2023	
- Collecte de la venaison	95.00€	- Vente de bracelets chevreuils	440.00€
- Adhésion Fédération	100.00€	- Don	15.00€
- Panneaux « chasse en cours »		- Remboursement frais vétérinaire	246.02€
Frais Divers			
- Assurance TERRASSUR	305.00€		
- Frais de Poste	220.50€		
- Frais bancaire (tenue de cpte)	12.15€		
- Réparation chambre froide	800.00€		
- Boissons AG 2022	22.01€		
- Frais vétérinaire	1 413.16€		
- Participation local chasse	150.00€		
- Imprimante, encre et papier	278.23€		
- Achat gobelets repas 5/08	166.30€		
- Electricité chambre froide	100.00€		
- Remboursements divers	130.00€		
- Achats divers (gaz, courses, lame de scie etc...)	412.75€		
- Fleurs Mme PAGNON	76.50€		
- Participation journée formation Ayen	21.70€		
Total	5 687.25	Total	3 947.09€

Déficit de 1 740.16€

Le budget est adopté à l'unanimité.

7. Formations

Sécurité décennale : 91 inscrits dont 31 chasseurs de Perpezac

Sécurité à la chasse en battue - Responsable de battue aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2023

Hygiène et venaison : Vendredi 8 septembre 2023

Nous invitons les chasseurs à s'inscrire à ces trois formations si ce n'est pas déjà fait.

8. Saison 2023/2024

Les tarifs

Ils restent identiques :

45€ pour les résidents et propriétaires

80€ pour les membres extérieurs

10€ pour les invitations au petit gibier

3 cartes gratuites par propriétaires et 3 cartes payantes pour les adhérents

Fiche de contact : Penser à compléter entièrement les fiches de contact.

Tableau de prélèvement : un tableau vous sera remis si vous souhaitez recenser vos prélèvements et vous aider à compléter le questionnaire de la fédération.

Vente de carte : Nous serons disponibles lors de la battue anticipée et à l'ouverture pour la vente des cartes.

8. Battues anticipées et ouverture du lièvre

Les **battues anticipées** débiteront à compter du 15 août s'il y a des dégâts.

Les **dates d'ouverture du lièvre** sont les suivantes : 8 octobre 2023 au 01 janvier 2024.

9. Repas du 5 août 2023

Nous avons environ 100 personnes inscrites.

10 . Randonnée Pays des Buttes Calcaires

Le 17 septembre aura lieu une randonnée sur la commune, il n'y aura donc pas de battue. Nous conseillons aux chasseurs d'éviter de chasser ce jour-là.

11 . Battue aux chevreuils

Nous proposons que les battues puissent avoir lieu en semaine si besoin et que nous commençons les battues dès l'ouverture. contre : 4 - pour : 25.

12. Questions diverses

/

Nous remercions les adhérents, la municipalité, les propriétaires ainsi que les présidents des communes alentours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 et le verre de l'amitié est servi.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion.

Perpezac le blanc, le 30 juillet 2023